



PÊCHE AUDE 2025

Fédération Départementale
de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique de
l'Aude





NEXIS IT
Carcassonne
04 48 22 22 48

- *Fibre optique – Telephonie IP / mobile*
- *Maintenance – Infogérance – Hébergement*
- *Cybersecurite*
- *Ecrans interactifs*
- *Photocopieurs*

Fédération de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

3 chemin de Serres – 11 000 Carcassonne
Tél : 04.68.25.16.03
accueil@fedepeche11.fr – <http://www.fedepeche11.fr>

 facebook

PÊCHE & NATURE
O2spot

Tél : 04.68.60.06.81 www.o2spot.fr

3 rue Ernest Renan 11400 CASTELNAUDARY



Coucher de soleil à la Ganguise



Le mot du Président

Chers ami(e)s pêcheurs,
Vous avez entre vos mains le guide piscicole 2025 nouvelle version.
En effet, nous avons souhaité le revisiter de manière à le rendre plus ludique, plus agréable à parcourir.

Hormis des pages centrales détachables, concentrant toute la réglementation départementale, vous trouverez un résumé de la vie de votre Fédération et des opérations qu'elle engage en collaboration avec ses associations locales et ses différents partenaires.

Outre les actions en faveur de l'halieutisme, de l'éducation à l'environnement ou bien encore de la gestion des milieux aquatiques, nous vous présentons dans ce livret des lieux de pêche qui nous semblent incontournables et qui, nous l'espérons, vous donneront l'envie de vous y rendre. Merci donc à l'équipe qui a travaillé dans l'élaboration de ce guide new-look et en particulier à notre assistante administrative pour la mise en forme de celui-ci.

Bonne lecture et gardez bien la pêche !

David FERNANDEZ
Président fédéral

Le Conseil d'Administration



Sommaire

Les Hot Spots



Les hébergements



Les AAPPMA



Les cartes de pêche



Animations



Parcours et projets



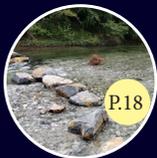
Nouveautés 2025



Garderie



Habitats piscicoles



Suivi thermique



Règlementation



Les dépositaires



L'équipe des salariés



Les principales missions de la Fédération:

- Protection et surveillance du patrimoine piscicole du département
- Développement du Loisir pêche (aménagements, manifs, garderie...)

Les Hot Spots du Département

La Ganguise

Le Lac de la Ganguise, en Pays Lauragais Audois, est le plus grand lac du département avec **une superficie de 373 ha**. Classé en seconde catégorie, il a la particularité de présenter un cadre atypique avec des **forêts en partie immergées** ; ce qui est assez rare en France et offre une pêche de qualité. Labellisé au niveau national en Parcours Passion, celui-ci se prête bien à trois techniques de pêche :

La pêche au Coup : à la grande canne, à l'anglaise ou au feeder.
En pêche au coup, il est possible de faire de belles bourriches principalement de gros Gardons et de Brèmes.

La pêche à la Carpe : Un long linéaire est autorisé à la pêche à la Carpe de nuit. Une belle population originelle de gros sujets est présente. Plus récemment, un deuxième empoissonnement a été réalisé avec des Carpes qui actuellement avoisinent les 10 Kilos.

La pêche des Carnassiers : Le Lac de la Ganguise est idéal pour les pêcheurs de carnassiers en bateau à la recherche des Brochets, Perches et Sandres. Le lac est réputé pour ses brochets records !

Sur le parking de la mise à l'eau, merci de laisser une copie de votre carte de pêche visible sur le pare-brise pour les gendarmes.



Le Saint Bertrand

La ville de Quillan est labellisée Station Pêche. Le Parc Saint Bertrand, en seconde catégorie et récemment aménagé, est composé de deux plans d'eau, l'un destiné à la baignade, l'autre à la pêche. Labellisé parcours Famille, le lac permet de pratiquer la pêche toute l'année, notamment celle du poisson blanc en été sur un site spécialement aménagé : baignade, aire de jeux ...

L'hiver, le lac est destiné à la pêche des Truites Arc en Ciel et empoissonné régulièrement.



Régambert

Le Lac de Régambert d'une superficie de 3 ha est labellisé en Parcours Famille de seconde catégorie.

De nombreux aménagements présents (ponton PMR, aire de jeux, aire de pique-nique, toilette, chemin piétonnier au tour du lac), vous garantissent le meilleur accueil.

Riche en poissons blancs (Gardons, Rotengles, Carpeaux), le plan d'eau vous permettra de réaliser de belles parties de pêche. Au niveau carnassier, une belle population de Black Bass ravira les pêcheurs aux leurres.



Lacs de Laprade Basse

Au cœur de la Montagne Noire, à plus de 700 mètres d'altitude, le lac de Laprade basse offre un cadre idyllique, entre rivière et forêt, paysage canadien garanti made in Aude. Composé de deux plans d'eau, un grand et un petit, tous deux classés en seconde catégorie le site de Laprade Basse permet une offre de pêche variée.

Petit lac



Le petit Lac est aménagé de pontons, idéal pour découvrir la pêche en famille ou pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Les amoureux de pêche à la ligne y trouveront Gardons et Carpeaux. Régulièrement empoissonné, il fera aussi le bonheur des pêcheurs de Truites Arc en Ciel. En plein été, c'est l'endroit parfait pour prendre un bol d'air frais.

Grand lac

Le Grand Lac de Laprade Basse d'une superficie de 98 ha est le troisième plus grand lac du département. Il est plutôt destiné à la pêche au coup à la grande canne ou au feeder et à la pêche des carnassiers aux leurres du bord ou embarqué (float tube, kayak).



La Cavayère

Le Lac de la Cavayère, en seconde catégorie et d'une superficie de 20 ha, est parfaitement adapté à la pêche en float tube (autorisé du 1er septembre au 31 mai) ou du bord pour traquer les carnassiers (Brochets, Perches, Sandres). Entouré de garrigue et de forêt de pins, vous ne serez pas déçu par la diversité des postes de pêche (herbier, île, plateau...) qu'offre le lac.



Saint Denis

Le Bassin de Saint Denis situé en Montagne Noire est un plan d'eau d'une superficie de 7 ha. Traversé par le cours d'eau de l'Alzeau, le Bassin de Saint Denis est classé en 1ère catégorie piscicole. Facilement accessible, le lac est régulièrement empoissonné en Truites Arc en Ciel pendant les périodes printanière et estivale. Vous pourrez, seul, en famille ou entre amis, y réaliser de belles parties de pêche.



À noter qu'une réserve de pêche s'étend 25 mètres en amont et en aval de l'ouvrage, la pratique de la pêche est donc interdite tout le long de la digue (barrage). Entouré de forêt, le Bassin du Saint Denis offre un cadre exceptionnel pour la pratique de la pêche, pour un pique-nique ou pour une balade autour du lac.

Le Lampy

Le Barrage du Lampy situé en Montagne Noire sur la commune de Saissac est un plan d'eau d'une superficie de 23 ha classé en première catégorie piscicole. Le lac est peuplé de Truites Fario et de Chevesnes, Gardons,



Goujons et Rotengles. Régulièrement, des lâchers de Truites Arc en Ciel sont réalisés au printemps et en été. La baignade est autorisée en période estivale sur la zone surveillée. À la fin de votre partie de pêche vous pourrez vous restaurer ou vous désaltérer au Restaurant du Lampy.

Fontorbe

Le Lac de Fontorbe d'une superficie de 2.7 ha est labellisé Parcours Passion Carpodrome de seconde catégorie.

Situé à Alzonne, le plan d'eau est facile d'accès avec un chemin qui fait le tour de l'étang.

Riche en poissons, Carpes et Gardons, le plan d'eau satisfait de nombreux pêcheurs, que ce soit les familles, les débutants, les pêcheurs de Truites ou les compétiteurs de pêche au coup.

Calme et ombragé, le lac de Fontorbe est idéal pour une promenade, un pique-nique et une partie de pêche. Il est équipé d'un ponton de pêche partagé accessible aux personnes à mobilité réduite, de tables de pique-nique, de poubelles, d'un parcours de santé et d'un abri pêche.



La Galaube

Le Lac de La Galaube situé en Montagne Noire est un lac de première catégorie piscicole d'une superficie de 65 ha et d'une profondeur maximale de 33 mètres. Entouré de forêt et difficilement accessible, le lac est peuplé de Truites Fario, de Perches et de Goujons, Rotengles et Vairons. La pêche au poisson mort ou au vif y est interdite. C'est un excellent lac à pêcher en prospection aux leurres ou au vers de terre au poser. De belles surprises vous y attendent.



Jouarres

Ce plan d'eau de 94 ha situé près de Homps, classé en seconde catégorie piscicole est riche en poissons blancs et en carnassiers. Réputé pour la pêche au coup à la grande canne, à l'anglaise et au feeder, de belles bourriches de poissons blancs (Gardons, Brèmes et Carpes) vous y attendent. La pêche à la Carpe de jour y est également intéressante.



La pêche des carnassiers n'est pas sans reste, du bord, en float tube ou en kayak, le lac de Jouarres est bien peuplé en Sandres, Perches et Silures.

Arques

Le lac d'Arques est un magnifique plan d'eau de deuxième catégorie piscicole d'une superficie de 8 ha à niveau constant. Celui-ci comprend des habitats diversifiés tel qu'une île, des plages, des roselières et des nénuphars. Le lac d'Arques constitue un élément important en Haute Vallée de l'Aude car il permet de diversifier l'offre de pêche sur un territoire composé principalement de première catégorie piscicole.

Le plan d'eau est idéal pour la pêche à la Carpe de nuit. Il se prête bien également à la pêche des carnassiers tel que le Brochet, la Perche et le Black Bass. La pêche peut se pratiquer en embarcation légère type float tube du 1er septembre au 31 mai.

La pêche au coup des poissons blancs y est également intéressante.

Le lac est coupé en deux avec une partie Camping InNature qui permet d'apporter des services multiples et un Hébergement Pêche pour accueillir les familles, les pêcheurs de carnassiers ou les carpistes qui peuvent pêcher depuis leur chalet.

Vous retrouverez tous nos Hot Spots et plus encore sur notre

Carte Interactive



Flashez-moi, ou tapez :
Aude.loisir-peche.fr

Et pour le site Internet :
www.fedepeche11.fr



Suivez nous sur

Facebook



Instagram



L'école de pêche propose différentes animations pour différents publics, toujours encadrées par un de nos deux animateurs diplômés BPJEPS pêche de loisir :



proposé différentes animations pour différents publics, toujours encadrées par un de nos deux animateurs diplômés BPJEPS pêche de loisir :

Thibaut & Sylvain



Le club pêche des mercredis à Carcassonne / Castelnaudary / Narbonne

La Fédération de pêche de l'Aude propose aux 7-17 ans de s'inscrire au Club pour venir en illimité sur les sorties pêche.

Horaires – Tarifs :

De 14h à 16h00

100€ le club pour l'année ou 10€ la séance



Les ateliers pêche des adultes

La Fédération de pêche de l'Aude propose des activités de découverte à destination des adultes.

Horaires – Tarifs : De 9h à 17h / 60€ la séance



Les stages et les samedis pêche:

Modalités pratiques :

La Fédération de pêche de l'Aude propose différentes formules d'initiation (demi-journée, journée, stage vacances...), sur des techniques de pêche diverses :

- Pêche au coup (7 ans+)
- Carnassier (11 ans+)
- Feeder (10 ans+)
- Nuit Carpe (10 ans+)
- Truite / Ombre (10 ans+)
- Coup du soir mouche (10 ans+)
- Pêche du Silure (12 ans+)
- Semaine multipêche (10 ans+)



Horaires – Tarifs :

- Samedi (9h – 17h) :
1 séance 30 €
- Stage 2 jours (9h – 17h) :
1 stage 75 €
- Semaine multipêche : 150 €

Horaires exceptionnels :

- Coup du soir Mouche
- Nuit Carpe



Les Écoles

La Fédération de pêche de l'Aude propose aux écoles des animations adaptées au maternelles et aux primaires.

Tarifs :

Formule	1 animateur	2 animateurs
1/2 journée	160€	320€
1 journée	320€	640€



Les Centres de loisir

La Fédération de pêche de l'Aude propose des animations aux centres de loisir à partir de 7 ans.

Tarifs :

Formule	1 animateur	2 animateurs
1/2 journée	170€	340€
1 journée	340€	680€

Campagne d'amélioration des habitats piscicoles



La protection des milieux aquatiques fait partie des statuts des AAPPMA et des Fédérations départementales de pêche, au même titre que la promotion du loisir pêche.

L'optimisation des capacités d'accueil des milieux aura pour conséquence de satisfaire ces deux thématiques.

Ainsi, la Fédération et certaines Aappma ont pu réaliser des aménagements sur des parcours peu diversifiés de l'Aude et de l'Orbiel et favoriser l'habitat de la Truite Fario.

Ces travaux, sous couvert de procédures



déclaratives auprès de la DDTM11, permettront d'augmenter les abondances de poissons sur les secteurs visés au travers de la pose de blocs en chenal et de caches spécifiques préfabriquées:

- Sur l'Aude, en amont du village d'Axat, à Marides et en aval du village de Campagne sur Aude;
- sur l'Orbiel en amont de Conques.

Ces secteurs bénéficieront de suivis piscicoles afin d'en mesurer les gains écologiques et piscicoles.



Parcours Famille de Puichéric - 2024 -



Le Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche de l'Aude 2022-2026 a référencé les berges de l'Aude à Puichéric comme site prioritaire pour une labellisation en Parcours Famille. En effet, ce site déjà très bien aménagé par

la commune, dispose de nombreux atouts (une grande aire de jeux, boulodrome, centre nautique, toilettes, aires de pique-nique, abri pêche...) cohérents avec la charte de labellisation. Dans ce cadre, la Fédération de Pêche de l'Aude et l'AAPPMA de Puichéric ont proposé des aménagements supplémentaires spécifiques à la pêche tels qu'un ponton et un parking pour personne à mobilité réduite, des panneaux d'accueil et d'information ainsi que de la signalétique routière. Ces aménagements ont été réalisés en partenariat avec la Mairie de Puichéric, la Région Occitanie et la Fédération Nationale de la Pêche en France.

L'objectif est de mettre en valeur ce site poissonneux et vraiment bien adapté pour accueillir un public familial avec les infrastructures adéquates. L'aboutissement de ce projet en synergie avec les acteurs locaux doit être une vraie plus-value pour le développement du territoire local. En complément, le

château de Puichéric à proximité du parcours a été labellisé hébergements pêche. De quoi attirer les familles pour des séjours à Puichéric et ainsi développer le tourisme local.



Bienvenue

Commune de Puichéric

Fleuve Aude

Flleuve Aude à Puichéric

Le fleuve Aude en seconde catégorie piscicole est riche en poissons d'eau vive tel que ablette, goujon, brème. Des carpes de belles taille y sont également bien présente ainsi que des silures, carnassier roi du fleuve. Entre la rigole de l'étang de Marseille et le barrage de Puichéric, ce parcours spécialement aménagés vous assure de passer d'agréables moments au bord de l'eau. Nous vous y souhaitons de belles parties de pêche.

À quels moments ?
Et quels poissons ?

Je peux pêcher ces poissons toute l'année

Ablette

Goujon

Brème

Carpe

Silure

Je peux pêcher ce poisson du dernier samedi d'avril au dernier dimanche de janvier

Sandre

Espèce exotique envahissante

Pseudorasbora

Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages

Coulouère à Collier

Grenouille Verte

Bergeronnette Grise

Carte de Pêche Obligatoire | **Pique-nique** | **Zone de pêche réservée aux personnes à mobilité réduite** | **Pêche de nuit interdite pour la commune** | **Respectez le site**

Information | **Pique-nique** | **Parking paysan** | **WC** | **Abri / Pêcheur** | **Jeu d'enfants** | **Parking** | **Eau potable** | **Poubelle** | **Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.**

FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE DE L'AUDE

AAPPMA DE PUICHÉRIC

PUICHÉRIC

AUDE

LA NATURE OCCITANIE

Pour pouvoir pratiquer la pêche vous devez être muni de votre carte de pêche. Vous pouvez vous la procurer sur internet (www.cartedepêche.fr) et chez plusieurs épiciers. Informations et renseignements : Fédération de Pêche de l'Aude 04.68.25.16.03. www.cartedepêche.fr



Projet Labellisation Laprade Basse - 2025 -

Le Lac de Laprade Basse, troisième plus grand lac du département avec une superficie de 98 ha, se situe dans la Montagne Noire dans un cadre exceptionnel à préserver. Dans notre Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche 2022-2026, le Lac de Laprade Basse est référencé comme action prioritaire. Ce site propriété du département est classé en Espace Naturel Sensible. Le loisir et le tourisme pêche restent une activité douce dans sa pratique, diffuse tout au long de l'année et respectueuse de l'environnement. Consciente du potentiel du Lac, la Fédération départementale

de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et l'AAPPMA Saissac Montagne Noire visent une Labellisation nationale du Lac en Parcours Passion.

Le site étant constitué de deux plans d'eau, il est prévu dans ce projet un espace famille sur le petit lac et un espace pêche sportive sur le grand lac.

L'Espace Famille sur le petit plan d'eau de 2.5 ha est idéal pour découvrir la pêche en famille, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées. Les amoureux de pêche à la ligne y trouveront Gardons et Carpeaux. Régulièrement empoisonné, il fait aussi le bonheur des pêcheurs de Truites Arc en Ciel. En plein été, c'est l'endroit parfait pour prendre un bol d'air frais.

Le plan d'eau est déjà bien aménagé par la Commune de Cuxac Cabardès avec deux pontons bois de 10 mètres de linéaires chacun accessibles aux personnes à mobilité réduite, de toilettes et d'espaces de pique-nique. En complément, d'autres aménagements sont prévus comme un abri pêche, des jeux éducatifs sur la biodiversité, des panneaux d'accueil et d'information et de la signalétique routière. L'Espace Pêche Sportive concerne le grand Lac, plutôt destiné à la pêche au coup à la grande canne ou au feeder et à la pêche des carnassiers aux leurres du bord ou embarqué (float tube, kayak ou barque à moteur électrique). Depuis 2020, plusieurs empoisonnements en carnassiers ont été réalisés notamment en Sandres et Brochets et le Lac est en No-kill Brochet. Le projet pour 2025 est, dans un premier temps, d'autoriser la pêche embaquée en float tube et kayak et de réaliser un aménagement pour pouvoir en 2026 mettre à l'eau correctement des barques de pêche

avec un parking adapté.

Ce projet, en partenariat avec le Région Occitanie, le département de l'Aude, la communauté de communes Saissac Montagne Noire, la commune de Cuxac Cabardès et la FNPF, participe au développement économique du territoire, accompagné de labellisation Hébergement pêche en partenariat avec les communautés de communes pour accueillir au mieux nos touristes pêcheurs ou tout simplement les familles qui ont la possibilité de découvrir ce loisir grâce au travail que nous mettons en œuvre avec les offices de tourisme (vente de cartes de pêche, vente de kits prêts à pêcher et animations de découverte de la pêche).



Hébergements Pêche

Des hébergements adaptés,
à proximité de vos parcours de pêche



Camping de Montolieu
775 Route de Carcassonne
11170 MONTOLIEU
06-31-90-31-92
campingdemontolieu@gmail.com



Les Chalets de Bès
11310 LACOMBE
2 chalets : 4 personnes et 6 personnes
Madame BONNERY Florence
04-68-10-12-39
leschaletsdebès@orange.fr



Gîte entre deux rives
6 Rue d'Alzonne
11170 Montolieu
06-83-44-46-04
<http://www.gitesentre2rives.com>
sabine@one-shot-event.com



Le Clos des Cols Verts
3 Rue de la Radellerie
11260 Campagne sur Aude
Gîte : 4 personnes (1 lit 180 – 2 lits 90)
06-83-44-46-04
www.leclosdescolverts.ovh/fr



**Camping Municipal
La Sapinette**
21 Avenue René Delpèch
11500 QUILLAN
04 68 20 13 52



Les Balcons de l'Aude
24 Grand Rue B Vaysse
11500 QUILLAN
2 appartements (2 personnes, 1 lit)
06-51-48-66-62
balcondelaude@gmail.com
www.balcondelaude.fr



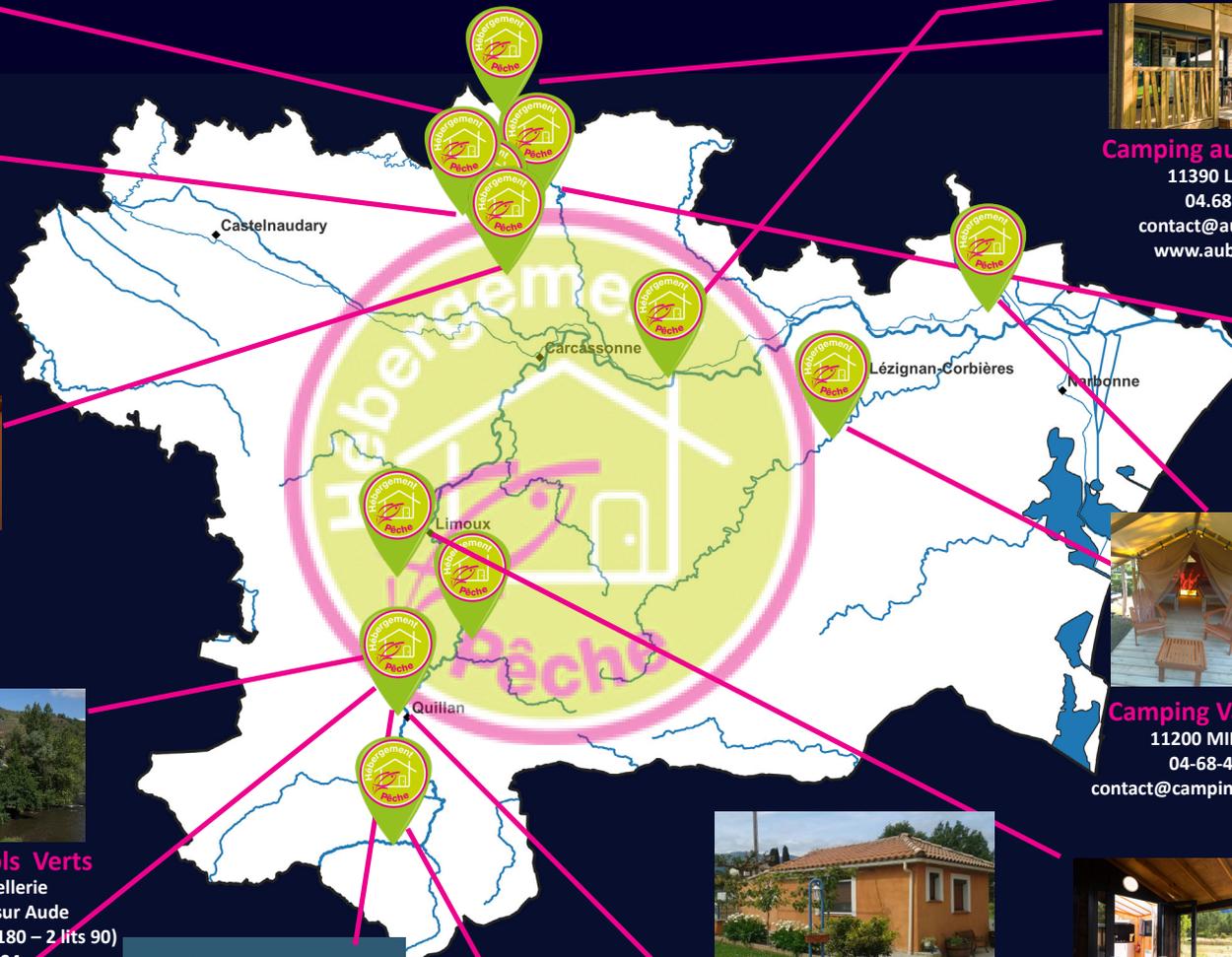
Les Garrigues
Route de Laval n°274
11500 QUILLAN
Gîte 2 personnes
06-81-80-71-68



Camping InNature
7 Chemin du Lac
11190 Arques
04-68-47-74-64
contact@camping-innature.com
<http://www.camping-innature.com>



Les Terrasses de Cailla
Impasse du Forgeron
11140 Cailla
04-68-20-59-50/06-74-35-54-74
lesterassesdecailla@sfr.fr



Chateau de Puichéric
2 rue de l'Eglise
11700 PUICHERIC
04-68-75-40-95
contact@chateaudepuicheric.fr
www.chateaudepuicheric.fr



Camping au bois de Mars
11390 LES MARTYS
04.68.77.16.07
contact@auboisdemars.fr
www.auboisdemars.fr



Village de la Goutarende
Village du Cheval Lieu dit « Rec d'Alby »
11390 CUXAC CABADRES
04-68-77-16-07
contact@auboisdemars.fr
www.black-mountain-camps.fr



Camping Val de Cesse
11200 MIREPEISSET
04-68-46-14-94
contact@campingvaldecesse.com



Domaine de Castillou
Le Castillou
11190 LUC SUR AUDE
Gîte de 15 personnes composé
de 6 chambres d'hôtes
Madame Duchamp Constance
06-87-44-61-66

Les animations de nos AAPPMA

Castelnaudary :

Concours de pêche

- Canal du midi, pont des pompiers à Castelnaudary 22/06/25
- Canal du midi, poterie Not au Mas Ste Puelles 19/07/25
- Canal du midi, parking de Lasbordes 27/07/25
- Lac de Régambert à Sainte Camelle 03/08/25
- Canal du midi, Ségala, Labastide d'Anjou 21/09/25
- Enduro Carpe Ganguise 8, 9, 10, 11/05/25

Contact: Monsieur Pitarch 06 26 58 46 64

Sallèles d'Aude Lou Pétaire :

- Concours Aloses 18/05/25
- Concours annuel 22/06/25
- Concours réservé aux enfants 14/07/25

Contact: Monsieur Baillat 06 33 21 15 24

UPA, société de pêche de Marseillette :

- Brocante matériel de pêche, foyer de Marseillette 16/02/25
- Concours pêche au coup, canal du Midi à Marseillette 12/07/25 (ouvert à tous, inscriptions sur place le matin)

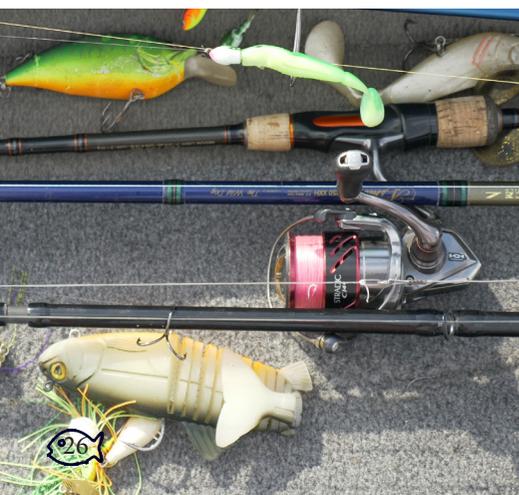
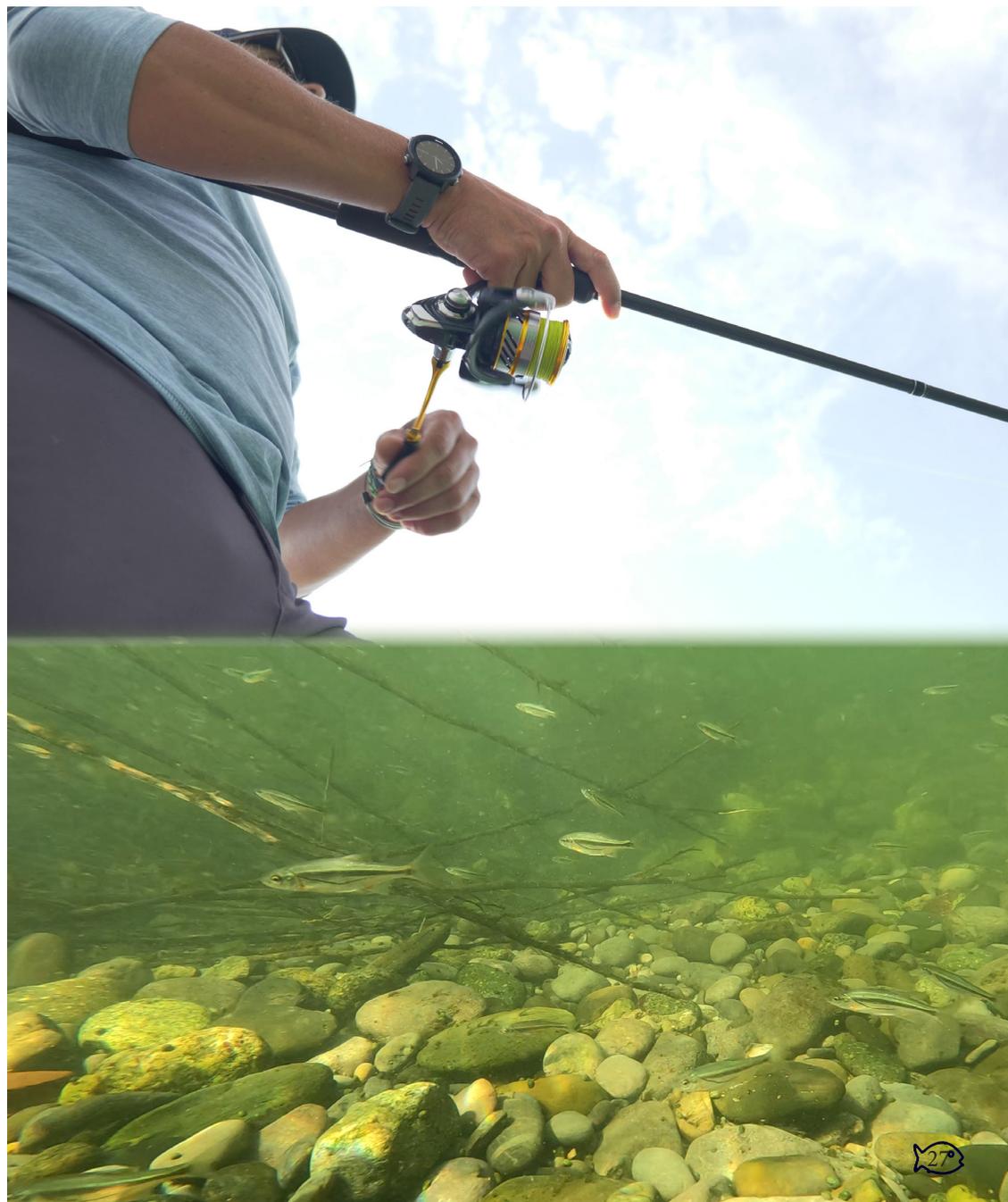
Contact: La Marseillettoise
06 06 43 19 46



Narbonne Basse Plaine :

- Animation réservée aux enfants 01/06/25 (lâcher de 50 kilos de Truites AEC) sur le plan d'eau du Lirou

Contact: Monsieur Bauza au 06 51 16 79 06



Championnat du Monde de pêche à la Mouche en Haute Vallée de l'Aude - 2024 -

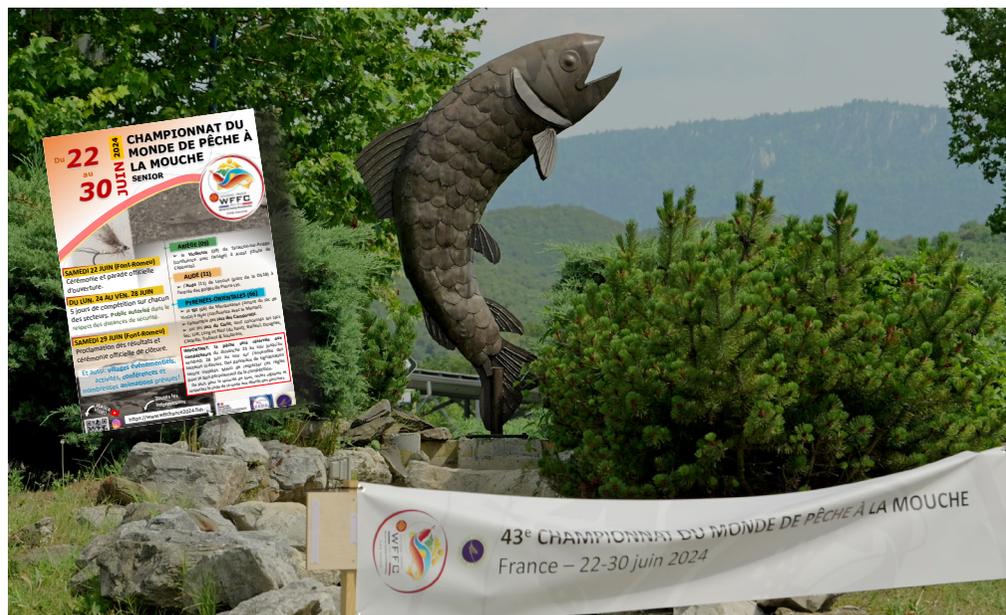


En collaboration avec la FFPS (Fédération Française de Pêche sportive), le Championnat du Monde de pêche à la Mouche s'est tenu en France l'année dernière, après 22 ans hors de nos frontières.

En France, et plus particulièrement dans trois chanceux départements: l'Ariège, les Pyrénées Orientales et l'Aude!

Notre beau département n'a pas manqué d'attirer l'œil du public: en effet, l'Aude est le secteur où le plus de poissons ont été pris (puis relâchés) et uniquement des poissons sauvages, ce qui montre bien la qualité exceptionnelle du site. Le potentiel halieutique et touristique de la Haute Vallée de l'Aude n'est donc plus à prouver.

Et enfin, Cocorico!! Les français ont gagné la compétition, et notamment des locaux, avec deux pêcheurs originaires de la Région Occitanie.



PREMIÈRE BULLE
SE DÉCLINE DÉSORMAIS EN
MÉTHODE ANCESTRALE



SIEUR D'ARQUES
Limoux - France

* Sud de France

EN VENTE CHEZ LES MEILLEURS CAVISTES ET SUR WWW.SIEURDARQUES.COM
Avenue du Mauzac - 11300 Limoux - Tél : 04 68 74 63 00 - contact@sieurdarques.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

Espèces patrimoniales

L'Alose Feinte Méditerranéenne

est un poisson migrateur qui remonte frayer dans l'Aude d'avril à juin. Elle se reproduit la nuit, formant un «bull», sorte de tourbillon à la surface de l'eau créé par les deux géniteurs.

Il s'agit d'une espèce particulièrement sensible aux problématiques de franchissement des obstacles, ce qui en fait aujourd'hui une espèce qui a si menacée. L'Aude est la première zone de reproduction de tout le bassin méditerranéen (hormis le Rhône).



Le Barbeau Méridional

Barbeau «Truité» comme on dit chez nous, est un cousin du Barbeau Fluvial. Il est plus petit et trapu que son cousin, avec des marbrures marrons. On le retrouve exclusivement dans le bassin méditerranéen. Il préfère les eaux fraîches et bien oxygénées. On le retrouve donc plus à l'amont des cours d'eau

que son cousin. Il peut exceptionnellement se reproduire avec le Barbeau Fluvial, formant un hybride.

La Blennie Fluviale, cousine du Chabot, est un poisson de fond, se cachant sous les cailloux, se nourrissant principalement de petits invertébrés.

Sa nageoire dorsale est très longue et les mâles possèdent une petite crête. C'est un poisson qui vit exclusivement en eau douce, mais il existe plus de 300 espèces de Blennie vivant dans les mers et océans du monde entier. La Blennie Fluviale vit dans les eaux courantes et chaudes de l'embouchure des fleuves jusque dans les zones de plaines.



Le Chabot commun, cousin de la Blennie, est un petit poisson de fond que l'on trouve sous les rochers et gros cailloux des cours d'eau frais et turbulents. C'est un poisson exigeant qui nécessite des eaux de bonne qualité. Il possède une grosse tête aplatie, de grandes nageoires pectorales et une robe marbrée. Dépourvu de vessie natatoire, il est un piètre nageur.



L'Épinoche

est un tout petit poisson, vivant aussi bien en eau douce qu'en eau salée ou en eau saumâtre. Elle possède trois épines dorsales et deux épines pelviennes, qui peuvent rester hérissées même après sa mort. C'est un poisson que l'on retrouve principalement en plaines. L'épinoche construit des petits nids pour se reproduire au fond du cours d'eau de mars à juillet après de spectaculaires parades nuptiales.



Le Toxostome, Sofie comme on dit chez nous, est un poisson originaire du Sud de la France qui vit en bancs dans les eaux courantes sur des fonds de galets. C'est un cousin du Hotu, qui malheureusement envahit son territoire.

C'est un brouteur, mangeant du plancton, des algues et quelques invertébrés. Il se reproduit de mars à mai sur le gravier et les galets des rivières dont l'eau est bien oxygénée, claire et courante.



Club Halieutique Interdépartemental

2025

J'adhère !

Le Club Halieutique a été créé pour favoriser l'exercice de votre activité dans les meilleures conditions, en aidant les fédérations qui vous accueillent à mettre en valeur leur domaine piscicole.

2 produits...

- La carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» au prix unique de 112 €

Ce produit comprend la carte de pêche départementale et l'adhésion au Club Halieutique Interdépartemental, matérialisée par une vignette de réciprocaire pré-imprimée.

- La vignette Club Halieutique au prix de 40 €

Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» mais une simple carte «personne majeure» d'une AAPPMA réciprocaire sur laquelle sera apposée la vignette.

...qui offrent quoi ?

La réciprocaire !

Les pêcheurs titulaires de l'un de ces 2 produits, une carte interfédérale «personne majeure» ou une carte «personne majeure» + la vignette, peuvent pêcher dans **91 départements** de France !

Bon à savoir

La réciprocaire vous est offerte* si vous êtes titulaire d'une carte «hebdomadaire», d'une carte «personne mineure» (12/18 ans), d'une carte «découverte» (-12 ans) ou d'une carte découverte «femme» !

Attention !

Sur certains plans d'eau, la vignette du Club Halieutique ou la carte réciprocaire interfédérale «personne majeure» est exigée par le règlement intérieur de la fédération, pour tous les pratiquants, même pour les pêcheurs locaux. C'est en particulier le cas de tous les plans d'eau qui sont subventionnés par le Club Halieutique Interdépartemental.

N'ATTENDEZ PLUS !

Demandez le dépliant et consultez le site internet du département où vous pêchez, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires !

* Attention : vous ne bénéficiez de ces avantages que si l'AAPPMA à laquelle vous avez adhéré est réciprocaire.

Espèces exotiques envahissantes

L'arrêté ministériel du 10 mars 2020 fixe la liste des espèces envahissantes présentes dans nos cours d'eau. Certaines d'entre elles ont été observées dans notre département. Ainsi, nous référençons actuellement 3 espèces d'Écrevisses (Écrevisse de Louisiane, Écrevisse Américaine et Écrevisse de Californie ou Signal) et 4 espèces de poissons (Pseudorasbora, Perche Soleil, Poisson Chat et Gambusie).

Le statut particulier de ces espèces induit qu'il est interdit de les transporter vivantes, de les commercialiser et de les introduire dans le milieu naturel, sous peine d'une amende de 150 000€ et de deux ans d'emprisonnement.



Écrevisse de Louisiane



Écrevisse américaine



Écrevisse Signal



Perche Soleil



Gambusie



Pseudorasbora



Poisson Chat

L'importation d'espèces non autochtones dans les milieux naturels constitue une des causes majeures de l'érosion de la biodiversité constatée actuellement. En effet, de par leur forte adaptabilité et leur capacité à pulluler, l'arrivée de ces espèces dans les rivières induit de grands bouleversements pour les espèces indigènes.

Les conséquences délétères sont potentiellement nombreuses et mènent à la régression voire la disparition des populations d'origine :

- Importation de maladies mortelles;
- Concurrence alimentaire et territoriale;
- Prédation sur tous les stades de développement.

Par ailleurs, l'arrivée de ces espèces est largement facilitée par les dégradations chroniques de nos cours d'eau. Néanmoins, la colonisation est principalement attribuable à de l'introduction directe par des personnes ignorant la loi. Une fois installées dans un milieu, il est très difficile de les éradiquer !

La meilleure méthode de lutte contre la prolifération de ces espèces reste la communication et la prévention.



Garderie fédérale



Qu'est-ce qu'un garde-pêche particulier ?

Il joue un rôle de sensibilisation, d'information du pêcheur. Il est aussi une personne chargée de certaines missions de police judiciaire liées à la police de la pêche. Il se trouve sous la direction du procureur de la République. C'est la raison pour laquelle il doit prêter serment auprès du greffe du tribunal d'instance.

Ses missions :

Informer

La première mission du garde est de se montrer présent au bord de l'eau. Au service des pêcheurs, il doit être attentif aux demandes d'informations et de conseils et y répondre de manière aimable et en toute objectivité. Il doit être à l'écoute de l'ensemble des usagers des cours d'eau, rassembler le maximum d'informations et être un interlocuteur privilégié de tous les types de pêcheurs.

Surveiller

Le garde-pêche particulier doit veiller au respect de la réglementation de la pêche et agir en conséquence. Il doit être attentif à l'état des cours d'eau car il est essentiel au lancement d'alertes sur les pollutions ou autres incidents portant atteinte aux rivières.

Rendre-compte

Il est en relation avec l'agent de développement en charge de la garderie. Ce dernier, salarié de la Fédération, est chargé d'appuyer et d'informer les gardes-pêche particuliers. Les différents constats, sous forme de procès-verbaux ou de rapports, doivent être adressés aux procureurs ou agents publics.

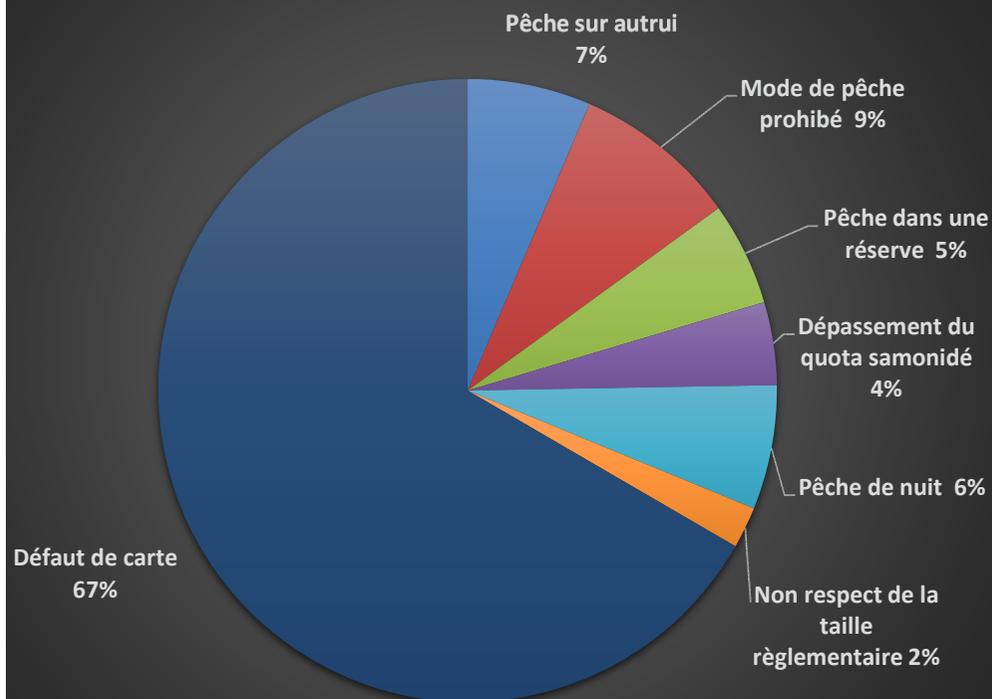
Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année. N'hésitez pas à contacter votre fédération pour devenir bénévole garde-pêche!



En 2024...

55 GPP assermentés
Convention Gendarmerie
124 journées de garderie pêche
Convention Police municipale
5 Agents de développement
2315 pêcheurs contrôlés
3 nouveaux GPP formés
93 infractions relevées

Infractions relevées sur l'année 2024



Les sanctions



Vous avez fait l'objet d'un procès-verbal, vous encourez :

- 1 amende à régler à la Fédération
- ET
- 1 amende pénale à régler au Trésor Public

Dans le cas de plusieurs infractions relevées, les montants des amendes se cumulent.

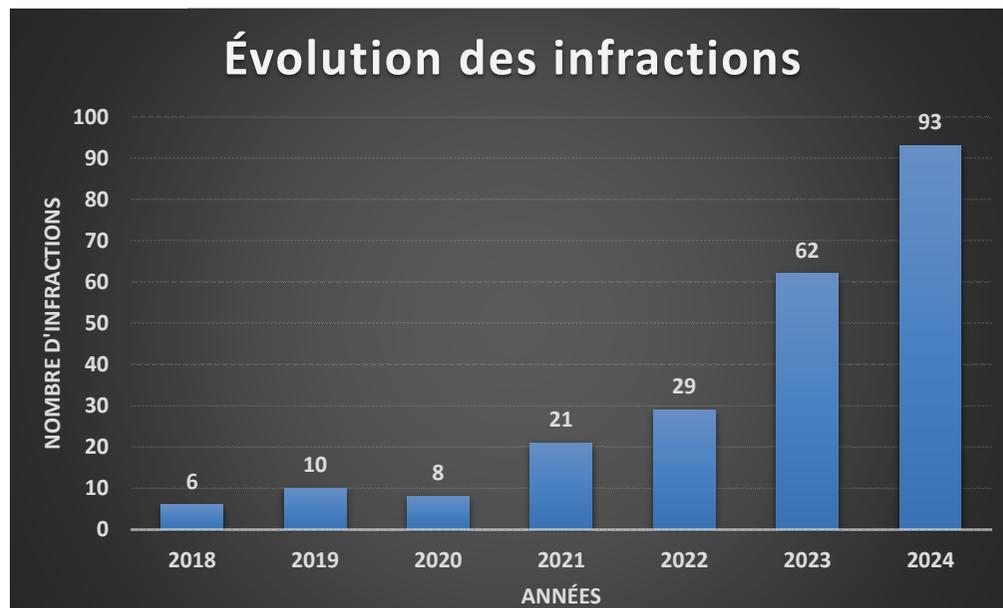
Voici une liste (non exhaustive) des amendes encourues en fonction de certaines infractions :

- Pêche sans carte : jusqu'à 900 € ;
- Pêche en temps prohibé : jusqu'à 450 € ;
- Pêche en lieu prohibé (réserves) : jusqu'à 750 € ;
- Non respect de la maille : jusqu'à 450 € ;
- Pêche de nuit : jusqu'à 450 €.

Au bord de l'eau ne prêtez pas votre matériel à un non-pêcheur, il risquerait d'être verbalisé pour défaut de carte de pêche.

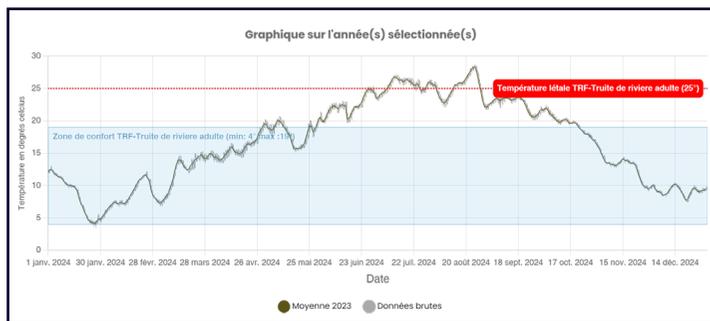
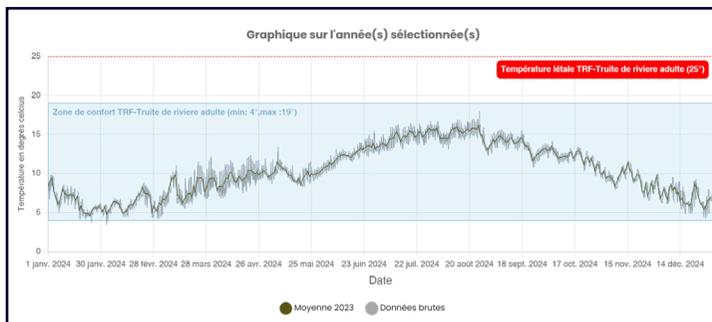


Évolution des infractions



Exigences thermiques des espèces / PDPG / SDDL

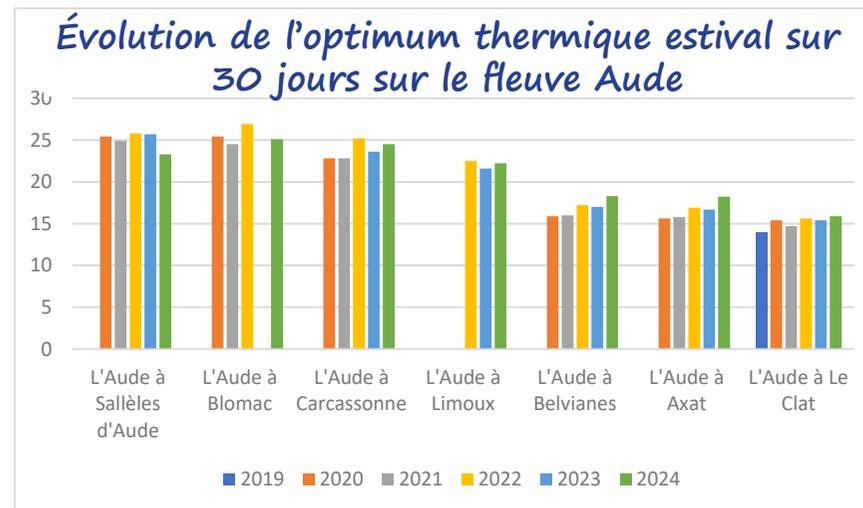
La température constitue le principal paramètre impliqué dans la répartition longitudinale des espèces piscicoles de nos cours d'eau. De cette façon, il est retrouvé des espèces dites cryophiles, telle la Truite, au niveau des zones des sources fraîches et par opposition, des espèces thermophiles, comme la Brème, au niveau des zones de plaines, chaudes. Les tendances actuelles, en lien avec le changement climatique et accentuées par l'activité humaine, tendent vers un bouleversement rapide des repères encore valables à l'échelle de la dernière décennie. Dans ce contexte, l'étude des régimes thermiques de nos cours d'eau s'avère particulièrement pertinente vis-à-vis de la mise en place de nos diagnostics, mais aussi l'ajustement de notre politique d'empoisonnement. La Fédération dispose aujourd'hui d'un réseau d'une vingtaine de sondes disposées stratégiquement sur le réseau hydrographique départemental qui compose un véritable observatoire de nos milieux aquatiques.



Fort du recueil de ces connaissances et des observations réalisées lors des suivis piscicoles, notre Plan Départemental de Protection des milieux aquatiques et de Gestion des ressources piscicoles (PDPG) sera réactualisé en 2025.



Ce document de référence tracera la ligne directrice dans l'ajustement de nos politiques halieutiques au travers du prochain Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche (SDDL).



Suivi piscicole sur l'Aude à Quillan (Marides)

Le tronçon de l'Aude entre Quillan et Campagne sur Aude est particulièrement réputé pour la pêche de la Truite et de l'Ombre commun. Afin de satisfaire cette demande halieutique, l'AAPPMA de Quillan, gestionnaire local, a mis en place deux parcours de pêche avec remise à l'eau obligatoire dont la notoriété est désormais nationale.

En dépit de cette réussite, cette section de cours d'eau souffre aujourd'hui d'une importante altération des conditions habitationnelles en lien avec l'incision du lit de

l'Aude par absence d'apports sédimentaires.

Ces traits structurels entrent en résonance avec d'autres facteurs anthropiques (éclusées hydroélectriques, aménagement des berges,...).



Ces éléments se traduisent par l'omniprésence des affleurements de dalles et de roches mères peu favorables au maintien et à l'épanouissement des espèces de poissons.

Le site de Marides au niveau de Quillan est particulièrement affecté par cette problématique. Ainsi, les inventaires piscicoles réalisés suite aux crues de Janvier 2020 témoignent d'abondances plus faibles qu'ailleurs de Truites Fario et d'Ombres communs.



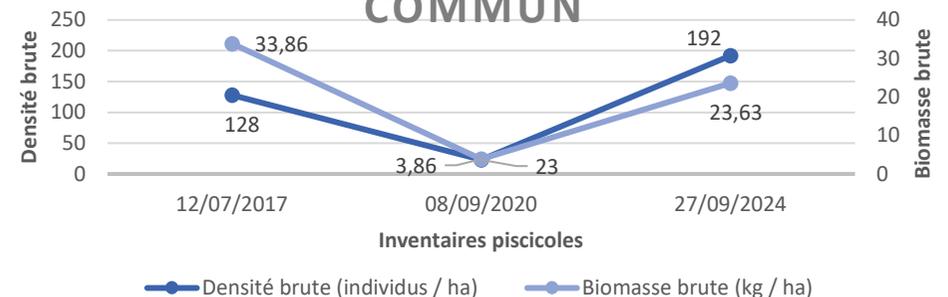
Dans ce contexte, la Fédération a pris l'initiative d'engager des travaux de restauration du matelas alluvial et de création d'habitats piscicoles structurés par pose de blocs et de caches préfabriquées en 2023.

À la demande des services de l'État, le suivi des peuplements piscicoles

effectué en Septembre 2024 a pu mettre en évidence une évolution très favorable des populations salmonicoles. Cela se traduit notamment par une augmentation importante des densités de Truites Fario, mais aussi une restructuration des populations d'Ombres commun autour des classes adultes.



ÉVOLUTION DENSITÉS / BIOMASSES BRUTES DE L'OMBRE COMMUN



Nouveautés 2025



- Autorisation du float tube sur le grand lac de Laprade Basse.



- Allongement du parcours Carpe de nuit sur le Canal du Midi sur les AAPPMA de Bram et d'Alzonne.

- Fin d'interdiction de pêche sur le lac de La Pène à Escueillens et Saint Just de Bellengard à partir du 1er janvier 2025.



Parcours No-Kill surdensitaires

Ils sont au nombre de 3 sur le Département :

- Preixan / Couffoulens, no-kill Truites. Une option existe pour ce parcours, à 25€ l'année pour toute activité pêche sur le linéaire du parcours. Les dates des lâchers vous seront communiquées par mail dès prise de l'option sur cartedepeche.fr
- Carcassonne, no-kill toutes espèces. Parcours empoissonné régulièrement d'octobre à mars . Renseignements auprès du Président de l'AAPPMA.
- Rougeanne / Montolieu, no-kill Truites. Dates de lâchers: 50 kilos de Truites AEC les 10/01, 14/02, 05/09, 03/10, 07/11, 05/12/2025.





Assainissement - Eau

Réseaux Secs

Goudronnage

Terrassement

Enrochement

Transport

BURGAT ET FILS

TIP

ZA LA PLAINE 11300 Cournanel
Tél. 04 68 31 70 50 - burgat3@wanadoo.fr

**Viser une performance durable
avec une démarche RSE engagée**



CAISSE D'ÉPARGNE
Languedoc-Roussillon
Vous être utile.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.
Caisse d'épargne de la Région Occidentale des Pyrénées et du Gers - 11, rue de la République - 31000 Toulouse - France - RCS Toulouse 255 039 202 - SIREN 514 044 000 - N° de TVA : 2089438484 - Numéro de téléphone : 05 61 21 21 21 - Site internet : www.caisse-epargne.fr - Carte professionnelle de Translocare Air - Immatriculée au registre de l'Etat, effective au numéro FR 01 30222018 000 007 - Site internet : www.caisse-epargne.fr - C.C.P. de l'Etat - Tour de France - Tour de France - FSA 2019 - 2019 LA DEFENSE - Caisse d'épargne - 01 30 22 20 18

TENSION ATTENTION

Parce que votre ligne de pêche n'a pas forcément besoin de toucher une ligne électrique pour provoquer un accident mortel.

Protégez-vous du risque électrique.
Découvrez tous nos conseils sur [Tension-Attention.fr](https://www.tension-attention.fr)



Le réseau de transport d'électricité



Le réseau de transport d'électricité

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

Photo : Getty Images.

Schéma explicatif Règlementation - Réseau pêche de loisir



Chaque pêcheur est membre d'une AAPPMA (Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques)



Toutes les AAPPMA dépendent de leur fédération départementale (FD11),
qui elle-même dépend de la FNPF (Fédération nationale de la pêche en France)

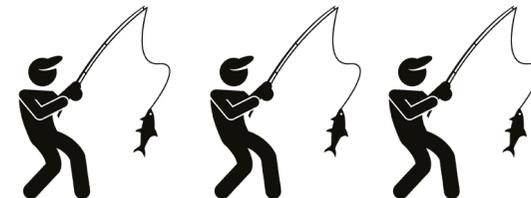


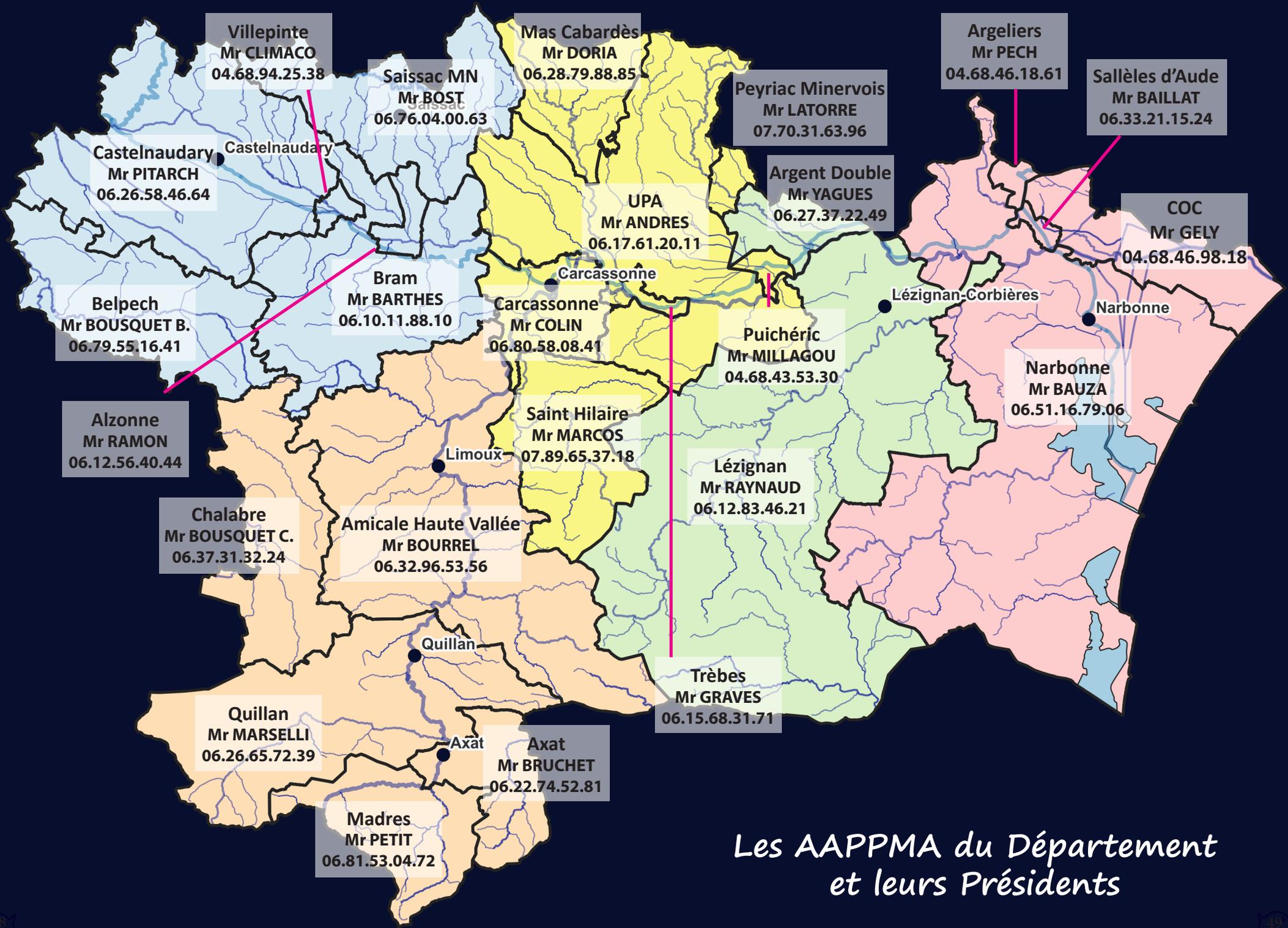
La FD11 valide puis transmet les demandes des AAPPMA à la DDTM, qui soumet à la signature du Préfet un Arrêté Réglementaire Permanent



Les organismes de contrôle s'y réfèrent pour faire respecter la réglementation à tous les pêcheurs.

Cet arrêté est consultable sur le site de la Préfecture et sur celui de la Fédération de pêche





*Les AAPPMA du Département
et leurs Présidents*

Où prendre sa carte??

Les dépositaires de cartes de pêche

AAPPMA	Dépositaire	Commune	Tel
Alzonne	Bureau de tabac	Alzonne	04 68 76 00 33
	ANGEL Christophe	Alzonne	06 88 05 40 42
Argeliers	Vival	Argeliers	06 50 28 54 74
Argent Double	YAGUES Bernard	Rieux Minervois	06 27 37 22 49
	Cleanordi	Rieux Minervois	06 33 79 36 65
Axat	RIGONI Damien	Axat	06 38 40 84 37
	BRUCHET Jérôme	Gincla	06 22 74 52 81
Belpech	NECTOUX Christian	Belpech	06 79 55 16 41
	Poste communale	Belpech	04 68 60 88 33
Bram	Quincallerie bramaise	Bram	04 68 78 40 06
	BARTHES Arnaud	Bram	06 10 11 88 10
	MARANGON JC	Sainte Eulalie	06 80 63 82 16
Carcassonne	Décathlon	Carcassonne	04 68 10 22 40
	Office de tourisme	Carcassonne	04 68 78 58 90
	Chez Maïté, tabac bazar	Palaja	04 68 79 72 76
Castelnaudary	PITARCH Michel	Castelnaudary	04 68 23 31 69
	VIDAL Bernard	Salles / l'Hers	04 68 60 34 85
	BARTHES Bernard	Saint-Papoul	04 68 94 95 65
	SANCHEZ Jean-Marc	Mas Ste Puelles	06 06 55 36 00
	Office de tourisme	Castelnaudary	04 68 23 05 73
	O2Spot	Castelnaudary	04 68 60 06 81
	Cabane du Pêcheur	Castelnaudary	04 68 23 15 73
Chalabre	COURDIL Christian	Chalabre	04 68 69 33 12
Cuxac-Ouveillan-Coursan	Office de tourisme	St Pierre la Mer	04 68 49 60 89
Lézignan	La gaule lucquoise	Luc sur Orbieu	06 84 13 01 25
	La gaule Villedaigne	Villedaigne	06 74 26 44 08
	Tabac	Lagrasse	04 68 49 02 77
	RAYNAUD Claude	Lézignan	06 12 83 46 21

AAPPMA	Dépositaire	Commune	Tel
Limoux	La gachette du pescofi	Limoux	04 30 07 38 02
	BOURREL Alain	La Digne d'Aval	06 32 96 53 56
Mas Cabardès	DORIA Sébastien	Lacombe	06 28 79 88 85
Narbonne	Office de Tourisme	Narbonne	04 68 27 82 95
	Office de Tourisme	Somail	04 68 41 55 70
	Office de Tourisme	Port la Nouvelle	04 68 48 00 51
	GRAS Christian	Ornaison	04 68 27 18 85
Peyriac Minervois	LATORRE Eric	Peyriac Minervois	07 70 31 63 96
Puichéric	Tabac (Jeanson)	Puichéric	09 67 35 50 92
	Vival	Puichéric	04 68 32 77 48
Quillan	Fromeaux JP	Quillan	06 67 75 62 38
	Office de Tourisme	Quillan	04 68 20 07 78
Saint-Hilaire	MARCOS Pierre	Saint-Hilaire	07 89 65 37 18
Saissac Montagne Noire	BANQUET Jeannette	Lacombe	04 68 76 00 91
	PIEQC Jean-Claude	St-Denis	07 77 68 65 39
	BOST Philippe	Montolieu	06 76 04 00 63
	LACANAL Alain	Cuxac Cabardès	06 23 10 93 33
	Office de Tourisme	Montolieu	04 68 24 80 80
	Office de Tourisme	Saissac	04 68 76 64 90
	GUIRAUD Gérard	Verdun en Lauragais	06 76 00 11 40
Sallèles d'Aude	Café de la Paix	Sallèles d'Aude	06 03 94 13 18
Trèbes	Office de Tourisme	Trèbes	04 68 78 89 50
	GRAVES Jean Pierre	Trèbes	06 15 68 31 71
UPA	GARCIA Jérôme	Capendu	06 61 54 56 35
	LACOMA Jean	Capendu	04 68 79 04 71
	SERNA Philippe	Conques/Orbiel	06 11 27 04 92
	ANDRES Alex	Villemoustaussou	06 17 61 20 11
	MOLVEAU Bernard	Trèbes	06 50 37 07 20
	BARD Reine	Marseillette	06 19 06 72 47
	Office de Tourisme	Caunes Minervois	04 68 76 34 74
	FOUGERES Philippe	Caunes Minervois	06 14 23 81 37
	PAGE Thierry	Pennautier	07 81 79 86 94
	RIVES Paul	Malves Minervois	06 98 18 19 51
Villepinte	CLIMACO Eugène	Villepinte	04 68 94 25 38

Les cartes 2025



CARTE INTERFEDERALE « PERSONNE MAJEURE » 112€
Valable en 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « PERSONNE MAJEURE » 86 €
Valable en 1^{ère} et 2^{ème} catégories, uniquement dans le département de l'Aude.
Tous modes de pêche.



CARTE « PERSONNE MINEURE » 26 €
Valable pour les jeunes de 12 à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.
1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « DECOUVERTE FEMME » 41 €
Pêche à 1 ligne.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « DECOUVERTE » 7 €
Valable pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.
Pêche à 1 ligne. 1^{ère} et 2^{ème} catégories. Tous modes de pêche.
Réciprocité pour 91 départements *(CHI / EHGO / URNE)



CARTE « JOURNALIERE » >> 1 20 €
Disponible du 1^{er} janvier au 30 juin
1^{ère} et 2^{ème} catégories.
Tous modes de pêche. Uniquement dans le département de l'Aude.



CARTE « JOURNALIERE » >> 2 14 €
Disponible du 1^{er} juillet au 31 décembre
1^{ère} et 2^{ème} catégories.
Tous modes de pêche. Uniquement dans le département de l'Aude.



CARTE « HEBDOMADAIRE » 36 €
Valable 7 jours consécutifs. Disponible du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Tous modes de pêche.
1^{ère} et 2^{ème} catégories.
Réciprocité pour 91 départements* (CHI / EHGO / URNE)

Le timbre halieutique: Ce produit s'adresse aux pêcheurs n'ayant pas acquis la carte « Interfédérale personne majeure » mais une simple carte « personne majeure » sur laquelle sera apposée la vignette. 40 €

Permet de pêcher en réciprocité dans *tous les départements de France, exceptés Jura, Haute Savoie, Savoie, Hautes Alpes, Ardèche et Lozère.

Votre Fédération se propose également de faire votre carte de pêche en cas de besoin !

Les clubs de pêche



Les clubs de pêche du département sont de plus en plus dynamiques et proposent tout au long de l'année de nombreuses manifestations telles que sorties pêche, concours, animations ...

Que ce soit le Club Mouche Audois, Aude Fishing Club, Carpe Cité 11, CD11 (pêche au coup), tous nous accompagnent tout au long de nos sorties avec l'école de pêche et pour cela nous remercions grandement l'implication de leurs membres actifs.

Ils permettent d'apporter technicité et expérience, ce que les jeunes apprécient.



Nos principaux partenaires



LE SUD
A SON HISTOIRE



www.chassepechepassion.com

CHASSE PÊCHE PASSION

BIENVENUE CHEZ UN VRAI SPÉCIALISTE INDÉPENDANT

NARBONNE - CARCASSONNE TERRITOIRES nature

CARCASSONNE
25 Bd Henri Bouffet
04 68 47 35 34

NARBONNE
Z.I. Forum Sud
04 68 42 10 10

B3 CONSEILS Expertise comptable
Gestion - Conseils

Jérôme Barlabé
Associé
06.80.20.26.29

Immeuble «Onyx»
1 Rue Buffon-11000 Carcassonne
04.68.72.46.96 - b3.conseils@orange.fr

LE JARDIN DE L'ESTAGMOL
04 68 47 33 17

www.restaurant-carcassonne.fr

Intermarché

Route de Quillan - 11260 ESPÉRAZA

RETRAIT 24/24 GPL 24/24 GAZ 24/24 leDRIVE Intermarché

du lundi au samedi : de 9h00 à 19h30 (en continu)
le dimanche : de 9h00 à 12h30

CHAUVET TP

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS

TERRASSEMENTS

CANALISATIONS - VRD

CONSTRUCTIONS DE ROUTES

TRANSPORTS

21 Avenue de Catalogne
Zone industrielle - 11300 LIMOUX
Tél. 04 68 31 09 63 - Fax. 04 68 31 48 11
E-mail : contact@chauvet-tp.fr

USCCEP PRO France
Logo Certified
20.11.2024
01.3602020
www.usccep.fr

RSE impréance

ANTOLI

PRINT & PACK

www.antoli.fr

La Fédération de l'Aude pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique tient à remercier ses partenaires.



OCCITANIE

tu nous régales.



© 2023 Sud de France - Occitanie. Tous droits réservés. Occitanie - Région Occitanie - Pyrénées - Méditerranée.

[sud-de-france.com](https://www.sud-de-france.com)



POUR VOTRE SANTÉ, ÉVITEZ DE MANGER TROP GRAS, TROP SUCRÉ, TROP SALÉ. [MANGERBOUGER.FR](https://www.mangerbouger.fr)

Réglementation générale

- Heures légales de pêche*

La pêche ne peut s’exercer plus d’une demi-heure avant le lever du soleil ni plus d’une demi-heure après son coucher, à l’exception des parcours Carpe de Nuit.

- Quotas*

Sur l’ensemble du département de l’Aude, le nombre de captures de salmonidés autorisé par pêcheur et par jour est fixé à **5 salmonidés dont** deux Ombres au maximum.

Sur le **bassin versant de la Boulzane** (communes de Puilaurens, Salvezines, Gincla et Montfort sur Boulzane), le **nombre de captures de Truites Fario autorisé par pêcheur et par jour est de 3** (sur ce bassin versant, la taille minimale de capture est fixée à 23 cm). La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l’extrémité de la queue.

Pour les carnassiers (Sandre, Brochet, Black-bass), le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à 3 prises dont 2 Brochets maximum, et 1 Black Bass maximum sur l’ensemble du département de l’Aude.

- Matériels et appâts*

Dans tous les plans d’eau et cours d’eau de première catégorie, l’emploi des asticots et autres larves de diptères est interdit. Dans les eaux de première catégorie une seule ligne est autorisée par membre d’une AAPPMA sauf dans les eaux domaniales et dans les plans d’eau de la Galaube, Lampy, Saint-Denis et Cenne-Monestiés dans lesquels 2 lignes sont autorisées.

Pendant la fermeture du carnassier (du dernier dimanche de janvier au dernier dimache d’avril), la pêche au leurre ou au poisson mort ou vif est interdite dans les eaux de seconde catégorie.

Dans les eaux de seconde catégorie, 4 lignes maximum sont autorisées par membre d’une AAPPMA. Les cartes promotionnelles « découverte femme » et « découverte -12 ans » donnent droit à une ligne valable dans toutes les AAPPMA adhérentes du CHI, de l’EHGO ou de l’URNE.

Dans les deux catégories, est autorisé l’emploi de vermée et de six balances destinées à la capture des écrevisses et des crevettes.

Dans les eaux de seconde catégorie, est autorisé l’emploi d’une carafe, bouteille destinée à la capture des vairons et autres poissons servant d’amorce, d’une contenance inférieure à 2 litres.

En vue d’éviter l’introduction d’espèces indésirables dans les plans d’eau de première catégorie, la pêche au poisson mort ou vif est interdite.

En vue de protéger les frayères, la pêche en marchant dans l’eau est interdite dans les cours d’eau et parties de cours d’eau de première catégorie à l’exception de l’Aude en aval de l’usine de Nentilla (commune de Roquefort-de-Sault), de l’Hers Vif et du Blau (communes de Chalabre, Sainte Colombe sur l’Hers, Sonnac sur l’Hers, Villefort et Puivert) du 2^{ème} samedi de mars au 2^{ème} samedi d’avril.

Interdiction de pêche en vue de la consommation des poissons dans les secteurs suivants :

- Hers Vif : Arrêté Préfectoral N°2011332-0002
- Rieussec, affluent de l’Orbiel : Arrêté Préfectoral du 08.12.2021
- Canal de la Robine (uniquement biefs Charité, Mandirac et Sainte Lucie) et du Tauran : Arrêté Préfectoral du 10.11.2022.

En cas de constatation de pollution (ayez le réflexe de prendre une photo!) et/ou de braconnage, merci de nous contacter :

- Fédération de pêche : 04 68 25 16 03 / accueil@fedepeche11.fr
- DDTM : 04 68 10 31 00 • OFB : 04 68 24 60 49 • Garde fédéral : 06.78.42.31.12

Limites domaine maritime

CANAL DE LA ROBINE:

Écluse de Mandirac

FLEUVE AUDE:

Pont de Fleury (pont le plus en aval - D168)

CANAL DE LA REUNION:

Pont des Pâtres

En amont de ces limites, la carte de pêche est obligatoire.

Limites 1ère et 2ème catégories

ARGENTOUIRE :	AUDE :	VERDOUBLE :
Limites communales (Labécède Lauragais)	Chaussée de Boutet / Religieuses (Limoux)	Pont de Rouffiac Corbières
TENTEN :	ORBIEL :	VERNASSONNE :
Château de Ferrals (Verdun Lauragais)	Pont de Montplaisir (Conques s/Orbiel)	En amont du hameau de Villelongue (Saissac)
LAMPY :	CLAMOUX :	LAUQUET :
Pont de l’usine Cayre (Cenne-Monestiés)	Pont des Aydadous (Villeneuve Minervois)	En amont de la confluence avec le ruisseau du Guinet
ALZEAU / DURE :	ARGENT DOUBLE :	RIALESSE :
Confluence (MontoliEU)	Pont de Peyriac Minervois	En amont de la chaussée de l’ancien moulin d’Arques
	ORBIEU :	
	Confluence Libre (St Martin des Puits)	

Réserves en 1^{ère} catégorie et en 2^{ème} catégorie

L’AUDE

Communes d’Escouloubre et de Rouze (09) : du croisement des CD 16 et CD 118 jusqu’à la prise d’eau de la pisciculture de la Fargue, longueur 600m.

Commune de Bessède de Sault : depuis l’ancienne chaussée de prise d’eau de la pisciculture de Gesse à l’amont jusqu’au pont de Gesse à l’aval, longueur 850m.

Commune d’Axat : réserve des gorges de Saint Georges, depuis la station de pompage jusqu’à l’extrémité du canal de Fuite, usine E.D.F. Saint Georges - Longueur 800m.

Commune d’Espérasa : sur 480m depuis la passerelle de fer (en aval) au centre d’Esperaza et jusqu’au pont neuf (en amont).

Commune d’Espérasa : en aval de la crête du barrage de la centrale « Roc d’en Cayrol » - Longueur 150m.

Communes de Couiza et Montazels : en amont à partir du Pont Neuf jusqu’au dépôt de la communauté de communes de Couiza - Longueur 450m.

Commune d’Alet les Bains : du ruisseau de Granès jusqu’au bassin de Cuba, longueur 400m (250m du bras).

Commune de Quillan : en aval de la crête de la centrale « Charla » - Longueur 50m.

Commune de Campagne sur Aude : en aval de la crête du barrage de la centrale sur une longueur de 130m.

Communes de Belvianes et Cavirac: canal de Belvianes en parcelle 25 : de la limite de la parcelle 26 à la parcelle 24, sur 300m.

L’AGUZOU

Commune d’Escouloubre : du pont du moulin jusqu’au pont d’intersection avec le CD84 et le chemin de la vierge sur environ 2 km.

L’ARGENT DOUBLE

Commune de Lespinassière : réserve de la Ramière en limite amont à la 1^{ère} buse et en limite aval à la barrière ONF. Longueur 2200m.

Commune de Caunes-Minervois : depuis l’amont le pont de Bibaud jusqu’à la chaussée de Ciriey, longueur 500m.

L’AYGUETTE

Commune de Counozouls : du pont de la Moulinasse, à l’amont, jusqu’à la Centrale à l’aval - Longueur 500m.

Commune de Sainte Colombe sur Guette : de la chaussée de Sainte Colombe à l’amont au ruisseau dit « Ventas » à l’aval. Longueur 800m.

LA BOULZANE

Commune de Lapradelle-Puilaurens : de la prise d’eau de la scierie Benassis, au pont de la route d’Aygues Bonnes – Longueur 380m.

Commune de Salvezines : entrée du village à l’amont, à la sortie du village à l’aval – longueur 460m.

Commune de Montfort sur Boulzane : entrée du village à l’amont, à la sortie du village à l’aval - Longueur 400m.

L’AUDE

Communes de Sallèles-d’Aude et Moussan : en aval de la crête du barrage de Mousoulens jusqu’à l’extrémité aval du muret présent sur l’île sur le bras rive gauche - Longueur 100m sur les 2 rives.

Communes de St-Marcel-sur-Aude et Moussan : en aval de la crête du barrage de Féroles sur les deux berges, sur une distance de 50m. Interdiction temporaire du 1^{er} mai au 24 juin inclus.

L’ALSOU

Commune de Serviès-en-Val : du pont de Villetritouls à l’amont, au gouffre du Jardin de Brienne à l’aval - Longueur 400m.

LE RIALSESSE

Communes de Peyrolles et Serres : de la prise d’eau des Pontils à l’amont, au ruisseau de Peyrolles à l’aval - Longueur 700m.

LE RIEUSSEC

De sa source en amont à sa confluence avec l’Orbiel (communes de Conques sur Orbiel, Salsigne, Vil-lardonnél et Cuxac Cabardès) sur une longueur de 17.24km.

LAPRADE
Zone de sécurité de l’ouvrage, 200m.

LA PENE

Zone de sécurité de l’ouvrage.

LA CLAMOUX

Commune de Castans : de la prise d’eau du moulin de Bru au pont du chemin des Therondels - Longueur 300m.

LA CLARIANELLE

Commune de Roquefort de Sault : du confluent de la Clarianelle et du ruisseau du Pountarou jusqu’à sa source.

LA DURE

Commune de Caudebronde : de la chaussée Séverac jusqu’au Foulan - Longueur 700m.

Commune de Cuxac-Cabardès : du pré communal au pont du Calvaire - Longueur 500m.

Commune de MontoliEU : de la chaussée du Moulin des demoiselles au pont de la RD 629 - Longueur 280m.

LE LAPAZEUIL

Commune de Counozouls : de la source au Col de Jau, à l’amont, jusqu’à la confluence avec l’Ayguette - Longueur 3000m.

LE RIALTORT

Commune de Counozouls : depuis sa source, à l’amont, jusqu’à la confluence avec l’Ayguette - Longueur 500m.

LE CANAL

Commune de Sainte Colombe sur l’Hers : totalité du ruisseau.

L’ORBIEL

Commune de Mas Cabardès : du pont du lotissement Botta au pont de l’ancienne gendarmerie - Longueur 900m.

L’ORBIEU

Commune de St Martin des Puits : du barrage à l’amont, au chemin de Jonquières (jardin de M^{me} MONS) à l’aval – Longueur 400m.

Commune de Vignevielle : du ruisseau dit «Les Hilhes» à l’amont, au pont de Vignevielle à l’aval - Longueur 500m.

LE REBENTY

Commune de Marsa : de l’entrée du village à l’amont, à la sortie du village - Longueur 1000m.

Commune de Belfort sur Rébenty : parcelles A3909 – A110 – A113 sur 1470m (annexe fluviale du Rébenty).

LE SOU

Commune de Laroque de Fa : du pont de la CD 613 à l’amont, au pont de Lapelle à l’aval - Longueur 400m.

LE DOUILHOS

Commune du Mas Cabardès : du pont de Pinsard au pont de Marionbelle sur une longueur de 1820m.

LE FRESQUEL

Commune de Castelnaudary : du pont de Sainte Marie à l’amont, au chemin de service de Biau (lieu-dit La Cabourdine) à l’aval - Longueur 1000m.

LA SALS

Commune de Couiza : du lieu-dit chaussée de Nayack à l’amont, jusqu’au trou du Pibon à l’aval - Longueur 500m.

LE LIBRE

Commune de Félines-Terménès : du pont de la route D 613 à l’amont, au gourg de Fériol à l’aval - Longueur 500m.

LE SOU

Commune de Labastide en Val : traversée du village, 200m.

LA GANGUISE

- sur le ruisseau de la Ganguise sur 200 m en amont et sur toute la zone en eau du pont de la route joi-gnant Molleville à la RD415 et 100m en aval du même pont.

- sur le ruisseau de Labexen 100m en aval de son embouchure et 100m en amont dans le cours d’eau.

JOUARRES

Sur le plan d’eau de Jouarres, au niveau des ouvrages hydrauliques, réserve matérialisée par les bouées.

CAVAYERE

Zones de sécurité de l’ouvrage, du téléski nautique et des jeux gonflables, réserve matérialisée par les bouées.

Zone de plage du 1er juin au 31 août.

Extension de la pêche au leurre, toute l’année sur le canal du midi et ses annexes. La conservation du Brochet, Sandre, Perche et Black Bass et la pêche au vif et au poisson mort pendant sa période de fermeture nationale soit du 26 janvier au 25 Avril sont interdites. Toute capture pendant cette période doit être suivie d’une remise à l’eau immédiate.

Réserves temporaires Canal du Midi Pêche interdite du dimanche 26 janvier au samedi 28 juin 2025

Nom du bief	Canal	Longueur de la réserve	AAPPMA	Aménagement associé	Pêche interdite
Bief de Charité de l’écluse du moulin du Gua à 100m en aval	Robine	100 m	Narbonne	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Saint Cyr dans son intégralité	Jonction	600 m	Sallèles	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Fonserrannes, port la robine du pont RD 1626 à la mise à l’eau	Midi	380 m	Argeliers	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief d’Homps, du pont de la RD 2610 au port d’Homps inclus	Midi	400 m	Argent double	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Puichéric, de l’écluse de l’Aiguille au pont canal de la rigole de l’étang	Midi	200 m	Puichéric	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Carcassonne, du pont de la rocade (D6161), 200m en amont, 200m en aval	Midi	400 m	Carcassonne	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Lalande, du pont de la RD 35 sur 200 m à l’aval	Midi	200 m	Alzonne	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Bêteille, du ruisseau de la martine à l’écluse de Bêteille	Midi	240 m	Bram	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Gay, de l’écluse de saint Roch à 200 m à l’aval	Midi	200 m	Castelnaudary	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Saint Roch, zone délimitée par les bouées autour de l’île du grand bassin (déjà existante)	Midi	-	Castelnaudary	Frayère artificielle	Toutes espèces
Bief de Saint Roch, de l’écluse de la planque au ponton à l’aval en rive droite	Midi	130 m	Castelnaudary	Frayère artificielle	Toutes espèces
Rigole du Fresquel dans son intégralité			Carcassonne	Frayère artificielle	Toutes espèces
Rigole de l’Orbiel dans son intégralité			Trèbes	Frayère artificielle	Toutes espèces
Rigole de la Cesse dans son intégralité			Mirepsisset	Frayère artificielle	Toutes espèces

Attention, si travaux (ou autre) entrainant l’abaissement d’un bief de plus de 50 cm, la pêche y est interdite, notamment lors du chômage du Canal.

Périodes d’ouverture 2025

Désignation des espèces	Taille minimale de capture	Cours d'eau et plan d'eau de 1 ^e catégorie	Cours d'eau, canaux, plans d'eau de 2 ^e
TRUITE FARIO	0.20m sur tout le département <p>0.23m sur le fleuve Aude à l'aval de l'usine de Nentilla et sur le bassin versant de la Boulzane</p>	Du 8 mars au 21 septembre	
SAUMON DE FONTAINE <p>TRUITE ARC EN CIEL</p>	0.20m sur tout le département <p>0.23m sur le fleuve Aude à l'aval de l'usine de Nentilla et sur le bassin versant de la Boulzane</p>	Du 8 mars au 21 septembre	du 1er janvier au 31 décembre
OMBRE COMMUN	0.35m	Du 17 mai au 21 septembre	du 17 mai au 31 décembre
BROCHET	0.60m	Du 26 avril au 21 septembre	du 1er janvier au 26 janvier et du 26 avril au 31 décembre <p>Pendant la période d’interdiction, pêche au vif, au poisson mort ou artificiel et aux leurres susceptibles de capturer ces poissons de manière accidentelle est interdite</p>
PERCHE	–		
SANDRE	0.50m		
BLACK-BASS	0.30m	Du 26 avril au 21 septembre	Du 1er janvier au 26 janvier <p>Et du 28 juin au 31 décembre</p>
ANGUILLE D'EUROPE		Pêche Interdite toute l'année	

Pour tout poisson non mentionné ci-dessus, se référer à l'arrêté préfectoral.

La pêche est autorisée à partir des barrages et des écluses, ainsi que sur une distance de 50 mètres en aval de ceux-ci, à l'aide d'une seule et unique ligne.

AAPPMA	Secteur	Coordonnées GPS	11/01/25	15/02/25	08/03/25	22/03/25	05/04/25	17/05/25	01/06/25	07/06/25	05/07/25	06/09/25	04/10/25	08/11/25
UPA	Plan d'eau de Laure Minervois	43.278051 2.520922			50	50	50							
	Orbiel à Conques	43.267994 2.398738			50	50	50							
	Orbiel à Villalier	43.254553 2.410605			50	50	50							
	Clamoux à Bagnole	43.269886 2.434853			50	50	50							
	Argent Double à Caunes Mvs *	43.324858 2.529883			50	50	50							
Trèbes	Plan d'eau de Trèbes	43.20955 2.43864	50	50	50	50	50	50						
	Orbiel à Trèbes	43.212271 2.439988			50	50	50							
Peyriac	Argent Double à Peyriac Mvs *	43.292474 2.568184			50	50	50							
Puicheric	Rigole à Puicheric	43.231109 2.591475			50	50	50							
Saint Hilaire	Lauquet à St hilaire	43.093439 2.312179			50	50	50							
Carcassonne	Aude Carcassonne	43.213977 2.360228	50	50	80	80	80	80						50
Chalabre	Hers à Chalabre	42.982097 2.002683			50	50	50	50						
Quillan	Plan d'eau St bertrand à Quillan	42.890084 2.197167		50	70	70	50	50						
	Aude à Campagne*	42.912106 2.196854			100	80	80	80						
	Aude la forge *	42.863765 2.187797			100	80	80	80						
	Aude à Marides	42.882861 2.189278			100	80	80	80						
Axat	Aude à Axat *	42.811746 2.239357			100	80	80	80		80				
Limoux	Aude à Espérasa *	42.933917 2.217636			100	100	80	80						
	Aude à Alet *	42.994361 2.255246			100	100	80	80						
	Aude à Limoux *	43.051222 2.220973			100	100	80	80						
	Aude à Couiza *	42.942634 2.251852			100	100	80	80						
Alzonne	Lac de Fontorbes	43.259172 2.170595			50	50	50	50						
Villepinte	Fresquel à villepinte	43.27476 2.096528			50	50	50							
Belpech	Vixiège à Belpech	43.198441 1.750099			50	50	50	50						
BRAM	Plan d'eau de Cap de porc à Bram	43.245788 2.133689		80	80		80	80						80
	Fresquel Sainte-Eulalie	43.248354 2.211562			45		45	45						
	Sou à Belvèze	43.198441 1.750099	35	35	35									
Castelnaudary	Plan d'eau de Régambert à Salles/Hers	43.302743 1.787895		50	50	50	50	50						50
	Rigole aval	43.351332 1.837207		50	50	50	50	50						50
	Lac de Mas st puelle	43.317337 1.891854		50	50	50	50	50						50
	Fresquel à Lasbordes	43.296996 2.047171		50	50	50	50	50						50
	Rigole amont	43.374794 1.865876		50	50	50	50	50						50
	Canal à Castelnaudary	43.312216 1.958601		50	50	50	50	50						50
Saissac	Lac st denis *	43.374508 2.213131			100	80	90	80		80	80			
	Lac du Lampy *	43.397621 2.171428			80		80	80		80				
	Lac de Laprade basse	43.425243 2.281876			70	70	70	70		70	70	70	70	
	Alzeau à Lacombe *	43.39679 2.22659			50	50	50	50		50				
	Tenten à Verdun lauragais	43.365234 2.059838			50		50	50						
	Rougeanne à Montolieu	43.295654 2.222926			50	50	50	50						
Argent double	Lac de la métairie du bois à la Redorte	43.2504 2.67132			50	50	50							
	Argent double à Rieux Mvs	43.284753 2.58613			50	50	50							
Lézignan	Orbieu à Lézignan	43.172728 2.759992			50	50	50							
	Orbieu à Villedaigne	43.214058 2.865489			50	50	50							
	Orbieu à St pierre des champs	43.056776 2.600283			50	50	50							
	Orbieu à Fabrezan	43.134213 2.698959			50	50	50							
	Orbieu à Ferrals	43.088861 2.619949			50	50	50							
Sallèles	Canal du midi à Sallèles d'Aude	43.258460 2.948814			50	50	50							
Narbonne	Etang du lirou	43.22069 2.836883			50	50	50		50					
	Cesse à Bize	43.317423 2.873982			50	30	30							
	Cesse à Mirepeisset	43.286109 2.896331			80	80	80							
	Orbieu à Ornaisons	43.187811 2.84384			50	30	30							
	Orbieu à Marcorignan	43.225365 2.892603			50	30	30							
	Orbieu à Névia	43.218158 2.888570			50	30	30							

* = Cours d'eau de 1ère catégorie piscicole

Lâchers AAPPMA

Élevage de truites arc-en-ciel, truites fario et saumons de fontaine à Serdinya (66)



06 33 18 91 43
pisciculturecanigo@gmail.com

COOPÉPOISSON

Pisciculture du Roset
1627 route de Meximieux
Cordieux
01120 MONTLUEL
04 78 06 60 91
Site : coopepoisson.fr

VENTE DE POISSONS DE REPEUPLEMENT
PÊCHE D'ÉTANGS

Pisciculture la Courbière 09400 SURBA



Truite Bio
de la Courbière

pisciculturecourbiere@wanadoo.fr
06 70 10 50 11

Pêche interdite les jeudis et vendredis sur les parcours salmonidés surdensitaires durant les semaines pendant lesquelles un lâcher est prévu, selon calendrier prévisionnel d'empoisonnement ci-contre.

* À noter que les dates inscrites au tableau sont susceptibles d'évoluer selon des contraintes non maîtrisées par la Fédération (hydrologie, panne, capacité de production...). Merci dans ce cas de se référer au site internet de la Fédération de l'Aude www.fedepeche11.fr et aux communiqués via Facebook.



Flashez-moi, ou tapez :
Aude.loisir-peche.fr

- En complément, certaines AAPPMA ont souhaité vous communiquer leurs lâchers hors parcours:
- 🐟 **AXAT**: Lâcher de 100kg de Truites AEC dans l'Aude depuis la centrale de Nentilla jusqu'à l'amont du village le 08/03.
 - 🐟 **BRAM**: Lâchers de 40kg de Truites AEC dans le Fresquel, traversée de Pezens les 05/04 et 17/05.
 - 🐟 **LIMOUX**: Lâchers réguliers de Truites AEC au cours de l'année dans l'Aude de Flassian jusqu'à Pieusse (confluence avec le Sou).
 - 🐟 **QUILLAN**: Lâcher de 150kg de Truites AEC dans l'Aude pour l'ouverture générale de Belvianes à la centrale d'Espérasa en aval.
 - 🐟 **SAISSAC**: Lâchers de 50 kg de Truites AEC les 08/03 et 05/04 dans le lac de Cenne-Monestiés